

Compte rendu du conseil syndical d'avril 2024

Assemblée générale

Toutes les décisions importantes concernant l'entretien de la Tour ont été validées. Le conseil syndical accueille 2 nouveaux membres, MM. Janaqi et Mercuriali, et une première répartition des tâches a été mise en place lors de notre réunion de ce mardi 2 avril.

Ascenseurs

La mise en concurrence de plusieurs ascensoristes est en cours et nous attendons les devis des concurrents de KONE en espérant obtenir un meilleur prix.

Balcons

Les travaux interrompus par l'hiver vont pouvoir reprendre sur les balcons les plus abimés recensés au printemps dernier. Les dates d'intervention vous seront communiquées par affichage dès que possible afin que les appartements concernés soient accessibles : il faudra vous inscrire sur un créneau et absolument le respecter (en étant présent ou en laissant l'accès à l'entreprise sous contrôle d'un des gardiens du PC sécurité) afin que cette campagne de réparation se déroule au mieux et permette de réparer tous les balcons retenus.

Nuisances sonores de la RIVP

Un rendez-vous avec le médiateur de la mairie, demandé par M.Roquier, a été fixé le jeudi 4 avril.

Mise en conformité du câble de désenfumage

Les travaux votés en 2023 vont bientôt commencer pour respecter les prescriptions de la commission de sécurité et résoudre le problème de surchauffe qui s'était produit lors de son passage en juillet 2022.

Rappels IGH

-Les locations saisonnières de type airBNB sont strictement interdites en IGH : les contrôles seront désormais beaucoup plus stricts et les autorisations de remise de clé à un tiers vont être mises à jour.

-Travaux : ils doivent respecter les clauses du règlement intérieur et être signalés en amont au syndic ainsi qu'au PC sécurité en précisant ce qui va être réalisé.

A défaut de respecter ces prescriptions, le chantier pourra être interrompu.

-Un rappel des consignes à respecter en cas d'incendie va être affiché car il est apparu lors de l'AG que peu de gens les connaissaient.

- Merci de ne pas jeter vos mégots par-dessus la rambarde : en plus d'être pénible pour les voisins des étages inférieurs, c'est une cause d'incendie avérée.